

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 11 décembre 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 5 décembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

**Délibération N° 1 : Animation et gestion des sites Natura 2000 – Année 2025**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CINIÉRI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. BRUYAS Lucien
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Nelly CHAMBOST, Mme Sandrine GARDET, Mme Marie MOTTOT et Mme Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

**Objet : Animation et gestion des sites Natura 2000 – Année 2025**

Le territoire du Parc du Pilat est concerné par 4 sites Natura 2000 :

- « Tourbières du Pilat et Landes de Chaussitre » (FR 820 1761)
- « Crêts du Pilat » (FR 820 1760)
- « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat » (FR 820 1762)
- « Vallons et combes du Pilat rhodanien » (FR 820 2008)

L'animation de ces sites est assurée par le Syndicat mixte du Parc du Pilat depuis leur mise en place. Pour 2025, il est envisagé de mener les actions suivantes :

- Suivi et animation générale
- Accompagnement et formation des acteurs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité sur les sites
- Organisation et suivi de chantiers de restauration écologique
- Sensibilisation et communication auprès des propriétaires, des élus, et du grand-public
- Accompagnement des porteurs de projets susceptibles d'impacter négativement les sites,
- Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur les sites.

0,8 ETP réparti entre plusieurs agents du Parc seront dédiés à la mise en œuvre de ces missions pour l'année 2025.

Le coût total de ce projet s'élève 46 723,40 € et représente le salaire des agents et les frais professionnels engagés permettant la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites.

Le budget prévisionnel

Pour financer les actions d'animation des sites Natura 2000 en 2025, le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaire chargé	39 716 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	46 723,40 €
Frais de structure (15%)	5 957,40 €		
Frais de déplacement	1 050 €		
	<b>46 723,40 €</b>		<b>46 723,40 €</b>

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante et à signer tous documents afférents.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 11 décembre 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20241211-1D\_Ani\_N2000\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 11 décembre 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 5 décembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

**Délibération N°2 : Observatoire de la biodiversité 2025 – animations, suivis et inventaires**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CINIÉRI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELOU Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOUX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. BRUYAS Lucien
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Nelly CHAMBOST, Mme Sandrine GARDET, Mme Marie MOTTOT et Mme Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

**Objet : Observatoire de la biodiversité 2025 – animations, suivis et inventaires**

L'observatoire de la biodiversité a pour objectif de suivre l'évolution de la biodiversité du territoire au moyen d'inventaires et de suivis réguliers d'espèces faunistiques et floristiques ou d'habitats naturels.

« Remodelé » en 2023 suite à son évaluation, l'observatoire rentre dans sa deuxième année de cette nouvelle programmation.

Pour l'année 2025 plusieurs actions sont programmées :

- Les relevés phytosociologiques (SE1) dans les sites Natura 2000
- Le suivi de la Chevêche d'Athéna conduite en interne par le chargé de mission du Parc et son/sa stagiaire.
- Les comptages d'amphibiens et l'analyse des données
- Une phase d'installations d'appareils de mesures pour suivre des paramètres abiotiques (les composantes non vivantes de l'environnement), .
- Le suivi annuel des papillons
- Des inventaires d'hyménoptères (études ponctuelle au titre de l'année 2025) sera dédié cette année à des inventaires
- La poursuite de l'étude commencée en 2024 sur la macrofaune des rivières
- L'organisation des rencontres de l'Observatoire de la biodiversité (Pour mémoire, ces rencontres sont organisées 1 fois tous les deux ans)

Le montant total de ce programme d'actions est de 63 000 €, qui comprend le poste d'animateur de l'observatoire, les inventaires en prestations et l'organisation des rencontres de l'Observatoire de la biodiversité.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- 31 500€ - Région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat de Parc),
- 20 000€ - État (DREAL),
- 5 000€ - Département du Rhône (convention 2025),
- 6 500€ - Autofinancement du Parc.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes et à signer tous documents afférents.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 11 décembre 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20241211-2D\_Obs\_biod\_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 11 décembre 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 5 décembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

**Délibération N°3 : Mise en œuvre du programme LEADER 2023–2027 - Année 2025**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CINIÉRI Dino	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. BRUYAS Lucien
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Nelly CHAMBOST, Mme Sandrine GARDET, Mme Marie MOTTOT et Mme Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

**Objet : Mise en œuvre du programme LEADER 2023–2027 - Année 2025**

Depuis 2024, le Parc naturel régional du Pilat participe au fonctionnement du programme LEADER GAL Loire.

Pour contribuer à la gestion et à l'animation de ce programme européen en lien avec Loire Forez Agglomération et Roannais Agglomération, il est prévu de mobiliser en 2025 :

- la chargée de mission patrimoine pour 25 % d'un équivalent temps plein sur des fonctions d'animation et d'appui aux porteurs de projet
- la gestionnaire des politiques contractuelles pour 25 % d'un équivalent temps plein en 2025, sur des fonctions de gestion administrative et financière.

**Le budget prévisionnel**

Cette mobilisation d'agents du Syndicat mixte du Parc correspond à un budget prévisionnel de 32 962,18 €. Ce budget comprend les salaires et charges des agents concernés ainsi que les frais (déplacement, restauration...) induits et les coûts indirects supportés par le Syndicat mixte du Parc.

Ces dépenses seront financées selon le plan de financement suivant :

- Union Européenne (Fonds FEADER dans le cadre de LEADER) : 26 369,74€
- Autofinancement du Parc : 6 592,44€

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention auprès de l'Union Européenne (Fonds FEADER dans le cadre de LEADER), à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire et à signer tous documents afférents
- précise que le Parc du Pilat s'engage à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 11 décembre 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 11 décembre 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 5 décembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

**Délibération N°4 : Redynamisation de la fête de la pomme 2025-2027**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. BRUYAS Lucien
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Députée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Députée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Nelly CHAMBOST, Mme Sandrine GARDET, Mme Marie MOTTOT et Mme Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

## Objet : Redynamisation de la fête de la pomme 2025-2027

Les arboriculteurs du Parc naturel régional du Pilat produisent 75 % des pommes de la Loire et, dans 10 ans, ils seront 50 % à partir de la retraite, ce qui questionne grandement la pérennité de cette ressource locale historique. La Fête de la Pomme a été créée en 1979 à l'initiative de Daniel RIVORY et du Parc naturel régional du Pilat. Depuis 45 ans, chaque année, le 11 novembre, elle a lieu à Pélussin et regroupe 200 forains et environ 12 000 à 25 000 personnes.

Une étude de la Fête de la Pomme, réalisée en 2019 par les étudiants de l'ISARA sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Pélussin et financée dans le cadre du programme Leader Pilat 2014/2020, a proposé des pistes d'amélioration pour contribuer à la redynamisation de celle-ci et ainsi, plus largement, soutenir la filière arboricole du Pilat.

- **Diminution du nombre d'arboriculteurs présents sur la Fête** : « *Il y a 40 ans en arrière il y avait cinquante producteurs de pommes, aujourd'hui on en compte 10* ». => Un recensement des producteurs de fruits du Pilat permettra de mettre à jour les contacts et les surfaces cultivées. La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la filière permettra d'étoffer les animations autour de la pomme, d'insuffler une dynamique et de valoriser le métier d'arboriculteur.
- **Vieillessement du public sur la Fête** : d'après les enquêtes, le public est constitué à 50 % de retraités (65 ans ou plus). => Il est prévu d'orienter la communication vers un public plus jeune. Le déploiement des réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram ou Youtube avec la publication de vidéos promotionnelles permettrait de toucher un public plus jeune et ainsi de faire évoluer la perception de la fête qui n'est pas vue comme « moderne » (voir ci-dessous).
- **Manque de structuration de la communication et de l'animation de cette Fête agricole emblématique du Pilat**. => Nécessité d'élaborer une stratégie de communication, réalisation et diffusion des outils de promotion (exposition, campagne photo, création de visuels, vidéos, ...).
- **Besoin de soutien en termes d'organisation et de logistique de la Fête** : Les problèmes qui ressortent le plus souvent sont le parking, le manque de toilettes et des poubelles non adaptées à l'afflux de déchets ce qui fait état d'un besoin de travail sur la signalétique et la logistique. => L'animation d'un comité organisateur de la Fête avec les acteurs locaux est nécessaire afin de pérenniser l'organisation avec les multiples acteurs.
- **Besoin de renforcer la sensibilisation des consommateurs** afin qu'ils achètent local, de saison et des fruits parfois jugés « moches » et ainsi contribuer à valoriser correctement les producteurs locaux et accompagner leurs pratiques écologiques tendant vers une diminution des pesticides de synthèse (cf. projet de recherche [Be creative](#) du Parc naturel régional du Pilat menée en lien avec l'INRAE). => En lien avec les démarches de Plan Alimentaire de Territoire des Métropoles de Lyon et de Saint-Étienne, une meilleure communication auprès de ce public urbain de plus de 2 millions de consommateurs aux portes du Pilat semble importante.
- **Nécessité de mieux valoriser les produits locaux et régionaux**. Alors que le Parc du Pilat et le département de la Loire et du Rhône sont riches de nombreux producteurs locaux et de plusieurs AOP, certains stands ne sont pas locaux. La Fête gagnerait à mobiliser plus de stands locaux/régionaux au centre de la fête.
- **Mettre en place un suivi des actions de redynamisation de la Fête de la Pomme**. L'enquête de satisfaction Fête de la pomme côté public et côté forains réalisée en 2019, constitue un point initial de l'évaluation qui pourra être renouvelée en 2025, 2026 et 2027 afin de mesurer l'impact des actions mises en place : nombre d'arboriculteurs présents par rapport à la totalité des forains, typologie du public accueilli, provenance du public, nombre de tonnes de pommes vendues, chiffre d'affaires total de la Fête, évaluation de la qualité des animations etc.

Aussi, afin de donner suite à cette étude, il est proposé que le Syndicat mixte du Parc s'investisse pendant 3 années (soit de 2025 à 2027) dans la redynamisation de la fête.

Pour ce faire, le plan d'action proposé est le suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-254200363-20241211-4D_Fet_Pomme-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2024 Publication : 12/12/2024

- **Appuyer la coordination de la Fête de la Pomme** en partenariat avec la Confrérie, la Coopérative des pommes des Balcons du Mont Pilat, la Commune de Pélussin, la Communauté de communes du Pilat Rhodanien et le Parc naturel régional du Pilat et l'appui de l'Office du Tourisme du Pilat
- **Renforcer la communication de la Fête de la Pomme** avec une stratégie et un plan de communication et en complétant les outils disponibles afin de la faire rayonner à un échelon départemental et régional (programme, signalétique, exposition, campagne vidéo et photographiques etc. : outils à définir précisément suite à l'élaboration de la stratégie)
- **Renforcer la valorisation des produits locaux sur la Fête**, au-delà de la pomme afin de dynamiser l'économie locale et faire découvrir aux consommateurs la richesse des savoir-faire agricoles et artisanaux en lien avec les plans alimentaires territoriaux de la Communauté de communes des Monts du Pilat, de Saint-Étienne Métropole et du Grand Lyon.
- **Construire des modules de sensibilisation du grand public** (conférences) **et des scolaires** (25 classes du Parc et des villes-portes) aux produits locaux et de saison, à la souveraineté alimentaire de la Loire incluant des visites d'exploitations agricoles afin de valoriser les métiers de l'agriculture
- **Créer des séjours autour de la Fête de la Pomme** afin de valoriser le renforcer l'attractivité touristique du territoire et renforcer le potentiel touristique de cette fête au niveau régional et national
- **Réaliser des enquêtes de satisfaction annuelles** afin de mesurer l'impact des mesures d'amélioration mise en place.

Le budget prévisionnel estimatif pour la réalisation de ce plan d'action est le suivant :

- Montant du dossier : 137 976 € HT
- Montant de la subvention LEADER sollicitée : 80 000 €
- Montant de l'autofinancement Parc : 57 976 €

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention auprès de l'Union Européenne (Fonds FEADER dans le cadre de LEADER), à ajuster les montants et le plan de financement si nécessaire et à signer tous documents afférents
- précise que le Parc du Pilat s'engage à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 11 décembre 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20241211-4D\_Fet\_Pomme-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024  
Publication : 12/12/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 11 décembre 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 5 décembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

**Délibération N°5 : Convention de partenariat entre le syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat et l'association Inter-Parcs Massif central relative à la réalisation d'une démarche de recherche-action sur l'habitabilité**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. BRUYAS Lucien
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Nelly CHAMBOST, Mme Sandrine GARDET, Mme Marie MOTTOT et Mme Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

**Objet : Convention de partenariat entre le syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat et l'association Inter-Parcs Massif central relative à la réalisation d'une démarche de recherche-action sur l'habitabilité**

Depuis 2006, les Parcs du Massif central, liés au travers de l'association Inter-Parcs Massif Central, travaillent ensemble sur la thématique de l'attractivité.

En 2022, l'IPAMAC a coordonné une étude socio-économique visant à :

- mieux connaître les nouveaux arrivants dans les territoires de Parcs sur le Massif central,
- analyser l'offre d'accueil disponible et le rôle des Parcs et de leurs partenaires sur ces missions d'accueil,
- identifier les leviers d'actions possibles pour mieux s'adapter aux besoins et attentes des nouveaux arrivants.

Les résultats de cette étude ont généré de nouveaux questionnements pour les Parcs : les Parcs du Massif central restent attractifs, toutefois, sont-ils en capacité d'accueillir ?

De nouveaux enjeux ont émergés et sont notamment liés à :

- la capacité d'accueil des territoires : foncier disponible, accès à l'habitat (en qualité et en quantité), partage des ressources (ex. eau),
- la qualité de l'accueil : intégration des nouveaux arrivants, offres culturelles,
- les aménagements et services disponibles : santé, mobilité, commerces, petite enfance, écoles, formation...
- la concurrence entre les territoires induite par des démarches « d'attractivité », de marketing territorial ou bien par une disparité d'offres d'activités.

C'est pour ces raisons que les Parcs ont souhaité questionner et expérimenter une réflexion prospective autour de « l'habitabilité des territoires » par l'organisation de résidences de territoires.

Globalement, il s'agit de se demander dans quelles mesures les territoires de Parcs sont habitables, tenant compte notamment du contexte de changement climatique.

Aussi, en 2024, l'association IPAMAC a lancé une démarche de recherche-action, visant l'organisation de résidences de territoires dans une commune de chacun des six Parcs naturels régionaux du Massif central suivants : Pilat, Livradois-Forez, Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, Causses du Quercy et Grands Causses. Le Pilat a retenu la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue.

Pour confirmer la participation du Parc du Pilat à cette expérimentation, il est proposé de signer avec IPAMAC la convention jointe en annexe.

Cette convention précise les modalités et les conditions de réalisation des résidences de territoires sur la thématique de l'habitabilité, entre le Parc du Pilat et l'IPAMAC.

Ces résidences devront favoriser l'appropriation du concept d'habitabilité (au travers par exemple de la définition de critères mesurables) auprès :

- des habitants, anciens et nouveaux arrivants : porteurs de projets, créateurs d'activités, etc.,
- des acteurs locaux mobilisés par exemple dans des associations locales, culturelles, des espaces de vie sociaux ou des tiers-lieux, mais aussi des agents de développement local ou agents d'accueil d'offices de tourisme dédiés à l'accueil de nouveaux arrivants,
- des élus locaux.

Par l'expérimentation et la médiation, les résidences devront questionner tous ces acteurs sur la manière d'habiter leur territoire et sur la capacité de leur territoire d'accueillir de nouveaux arrivants.

À la suite d'un appel à candidatures lancé en mai 2024, une équipe a été retenue pour la mise en œuvre de ces résidences : l'Association RER (Recherche En Ruralité), avec l'appui de la SCIC Arban, l'association Les Locals, du collectif Zélie, par la participation de Lénon (Hélène Richard) et Emilie Lordemus, et de Geolab (laboratoire de l'Université de Limoges et de Clermont-Ferrand).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20241211\_5D\_Cony\_habitab-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Par « résidence », on vise le séjour au cours duquel l'équipe RER & Co va développer une activité de recherche, de médiation et d'expérimentation en bénéficiant de la mise à disposition temporaire d'un lieu et d'un cadre par « les Parcs d'accueil » et les communes d'accueil, ainsi que d'un budget dédié.

La résidence à Saint-Sauveur-en-Rue s'établira du 16 au 18 mai 2025 et la restitution de la résidence aura lieu les 22 et 23 novembre 2025 ou les 29 et 30 novembre 2025.

Pour la réalisation des résidences, la participation financière du Parc du Pilat s'élèvera à 1 400,00 € sur une dépense totale pour l'ensemble des 6 résidences s'établissant à hauteur de 178 130 €.

Cette participation sera versée à la signature de la présente convention et sur présentation d'une facture par l'IPAMAC. La convention entre en vigueur à compter du 1er janvier 2024 et se termine au 31 mars 2026 (date de fin des résidences).

À noter qu'il est envisagé d'établir une convention entre le Syndicat mixte du Parc du Pilat et la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue pour l'accueil de la résidence. L'objectif est de préciser, dans le cadre de cette convention, les engagements respectifs des deux signataires. La Commune est amenée à prêter des salles, voire à proposer un hébergement aux personnes en résidence. Le Parc, au-delà de sa participation financière via IPAMAC, prévoit également d'organiser des événements en lien avec cette résidence.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Président à signer la convention avec IPAMAC pour la réalisation d'une démarche de recherche-action sur l'habitabilité
- le versement de la participation du Parc du Pilat pour 1 400 €
- Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à venir avec la Commune de Saint-Sauveur-en-Rue.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 11 décembre 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20241211-5D\_Conv\_habitab-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 11 décembre 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 5 décembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

**Délibération N°6 : Convention de partenariat entre le Parc du Pilat et Scouts et Guides de France**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. BRUYAS Lucien
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Nelly CHAMBOST, Mme Sandrine GARDET, Mme Marie MOTTOT et Mme Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

**Objet : Convention de partenariat entre le Parc du Pilat et Scouts et Guides de France**

Depuis 2014, chaque année, l'association Scouts et Guides de France met à la disposition du Parc des moyens humains (une personne recrutée dans le cadre d'un Service civique volontaire pendant huit mois) nécessaires pour favoriser le développement de chantiers participatifs et d'initiatives à visée culturelle et éducative de Scouts sur le territoire du Pilat.

Ce partenariat a permis, entre 2014 et 2023, la venue de plus de 1 900 scouts et la réalisation de plus de 114 chantiers au service de projets portés par des communes ou des associations.

Au cours de l'année 2024, la mission n'a pu avoir lieu faute de candidature au poste de volontaire.

Cependant, vu l'engouement des années précédentes et la satisfaction des collectivités, des associations et des groupes Scouts pour ces actions partenariales et au regard de la qualité des relations qui ont pu s'établir entre le Parc et l'association Scouts et Guides de France, cette dernière nous propose de poursuivre l'expérience sur les années 2025 à 2028. Pour 2025, l'hébergement d'un nouveau volontaire en service civique se fera entre janvier et septembre 2025, selon les mêmes modalités que pour les années précédentes.

Le partenariat proposé permet de :

- travailler avec un public adolescent ;
- développer des échanges avec les jeunes des agglomérations voisines mais aussi plus lointaines ;
- réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans une forme plus participative.

Ce partenariat est formalisé par la mise en place d'une convention pluriannuelle sur la période 2025-2028. Un avenant viendra préciser les années suivantes les modalités précises de la mise en œuvre du partenariat et notamment l'accueil du volontaire en service civique.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette convention de partenariat avec Scouts et Guides de France et autorise Monsieur le Président à la signer.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 11 décembre 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20241211-6D\_Conv\_SGDF-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 11 décembre 2024 à 18h00**

**Date d'envoi de la convocation : le 5 décembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

**Délibération N°7 : Avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le centre de gestion de la Loire**

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À Mme ROBIN Christine
M. GONON Christophe	À M. BRUYAS Lucien
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAVRE-BAC Lisa	Déléguée de la Commune de Pélussin
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Nelly CHAMBOST, Mme Sandrine GARDET, Mme Marie MOTTOT et Mme Marie VIDAL-CELARIER	Équipe du Parc

**Objet : Avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le centre de gestion de la Loire**

Par délibération du 8 décembre 2022, le Bureau a approuvé l'adhésion à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers de retraite pour les agents relevant de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales - CNRACL (fonctionnaires dont le volume horaire hebdomadaire est supérieur à 28 heures) auprès du Centre de gestion de la Loire (CDG 42).

En raison de l'évolution des services sur la plateforme Pep's (plateforme pour les employeurs publics) depuis septembre dernier, des modifications doivent intervenir au niveau de la délégation donnée au Centre de gestion, dans le cadre de la convention CNRACL 2023-2026.

Les nouveaux services sont :

- Demande de retraite CNRACL et RAFFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique)
- Simulation de retraite CNRACL
- Compte individuel retraite CNRACL

Les services supprimés sont :

- Demande d'avis préalable
- Qualification des comptes individuels retraite (QCIR)

Les autres prestations restent inchangées.

Pour le bon fonctionnement de la délégation, toutes facilités doivent être accordées au CDG 42 pour l'exercice de cette mission, et notamment lui donner délégation via la plateforme Pep's.

Ces modifications sont formalisées par un avenant à la convention entre le Parc du Pilat et le Centre de gestion de la Loire.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de gestion de la Loire.

.....

Pour extrait certifié conforme  
le 11 décembre 2024,

Le Président,

**Charles ZILLIOX**